



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU KAMOURASKA-OUEST**

Le 2 novembre 2022

Réunion ordinaire tenue à la Municipalité de Saint-Onésime à 18 heures 30.

Présents : Monsieur Gilles DesRosiers, président
Madame Chantal Boily, Saint-Pacôme
Madame Pascale G. Malenfant, Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Monsieur Dan Drapeau, Saint-Onésime
Monsieur Léo-Paul Thibault, Rivière-Ouelle

Sont aussi présents : Madame Manon Lévesque, directrice générale
Madame Geneviève Lizotte, éboueuse
Monsieur Gilles Lizotte, responsable des opérations

Dans le but d'alléger le texte,
« **Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest** »
est appelée ci-après « **La Régie** ».

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE

Le président constate le quorum à 18 heures 30 et souhaite la bienvenue aux membres présents. La séance est déclarée ouverte.

74.11.22 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Pascale G. Malenfant et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion du 2 novembre 2022 soit accepté tel que présenté en laissant le point Questions diverses, ouvert.

75.11.22 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 OCTOBRE 2022

Il est proposé par Mme Chantale Boily et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2022, tenue à la Municipalité de Saint-Pacôme, soit accepté tel que présenté.

76.11.22 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Il est proposé par M. Dan Drapeau et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 octobre 2022, tenue par vidéoconférence soit accepté tel que présenté.

77.11.22 5. ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. GILLES LIZOTTE DE SON POSTE DE RESPONSABLE DES OPÉRATIONS

Attendu que M. Gilles Lizotte nous a déposé en date du 19 octobre dernier sa démission de son poste de responsable des opérations de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest ;

Attendu que la démission de M. Gilles Lizotte prend effet officiellement à compter du 18 novembre 2022 ;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présent d'accepter la démission de M. Gilles Lizotte à compter du 18 novembre 2022 et d'autoriser le paiement des sommes qui lui sont dues.

78.11.22 6. **DÉFINITION DES POSTES ET RÉVISION DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE**

Attendu que le poste de responsable des opérations devient vacant suite à la démission de M. Gilles Lizotte ;

Attendu que la définition des postes et les conditions de travail des employés doivent être revues ;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Mme Pascale G. Malenfant et résolu à l'unanimité des membres présents que les membres du Conseil d'administration se rencontrent le mardi 22 novembre 2022 à 19 heures à la salle municipale de Saint-Pacôme afin de redéfinir les postes et les conditions de travail des employés.

79.11.22 7. **ENGAGEMENT DE M. GÉRALD DUBÉ À TITRE D'ÉBOUEUR PERMANENT DE LA RÉGIE**

Attendu que le poste de responsable des opérations devient vacant suite à la démission de M. Gilles Lizotte ;

Attendu que M. Gérald Dubé est déjà à l'emploi de la Régie en remplacement du congé sans solde de M. Gilles Lizotte ;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par M. Dan Drapeau et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Gérald Dubé soit embauché à titre d'éboueur permanent de la Régie à compter du 18 novembre 2022 aux mêmes conditions que Mme Geneviève Lizotte.

80.11.22 8. **LOCATION DU CAMION 336 À SERVICE SANITAIRE A. DESCHÊNES**

Attendu que la compagnie Service sanitaire A. Deschênes a loué un de ses camions à la Régie le temps que les réparations de notre camion 336 soient effectuées suite à l'incident du 17 août dernier ;

Attendu que la compagnie Service sanitaire A. Deschênes a fait part de son désir de louer notre camion 336 suite à un bris de l'un de leurs camions à Mme Geneviève Lizotte ;

Attendu que Mme Geneviève Lizotte a accepté de louer notre camion les 11, 18 et 25 octobre 2022 à Service sanitaire A. Deschênes ;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Mme Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres présents :

De facturer la location de notre camion à Service sanitaire A. Deschênes au taux horaire de 130 \$ la location de notre camion 336;

Que des informations soient prises auprès de nos assurance avant de prendre une décision pour la location de nos camions à l'avenir.

9. **SUIVI DES PLAINTES ET DES OPÉRATIONS**

Rien à signaler

81.11.22 10. **ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2022**

Il est proposé par M. Dan Drapeau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes du mois d'octobre suivant soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2022		
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANTS
Éboueurs	1 ^{er} au 31 octobre 2022 (4 sem.)	5 095,43 \$
Administration	1 ^{er} au 31 octobre 2022 (4 sem.)	1 259,79 \$
	Total des salaires	6 355,22 \$

FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS
Caisse Desjardins	Frais d'octobre	18,90 \$
Agence du Revenu Canada	D.A.S. juillet, août et septembre	2 793,75 \$
Revenu Québec	D.A.S. juillet, août et septembre	7 649,01 \$
Vidéotron	Téléphone	81,55 \$
Geneviève Lizotte	Cellulaire septembre	45,00 \$
Geneviève Lizotte	Bottes de travail, essence	230,00 \$
Total des incompressibles		10 828,21 \$
FOURNISSEURS	COMPTES À PAYER	MONTANTS
Pétroles B. Ouellet	diésel	8 961,82 \$
Groupe environ. Labrie	Refaire rail et seal de bulle 334	2 180,11 \$
Garage Conrad Dionne	Graissage+brake 334-335, accident 336	11 666,34 \$
Centre Service St-Philippe	Réparer fuite d'air 334	1 811,01 \$
Carrefour du camion RDL	Inspection SAAQ 335, alignement 336	900,40 \$
Pneus F.M. inc.	Démonté-remonté334, 2x336 4 pneus 335	4 989,15 \$
Service agro mécanique	Buse machine à pression	35,59 \$
Énergie Sonic	Diésel	1 391,19 \$
Service sanitaire A. Deschênes	Location camion, accident 336	10 574,83 \$
Atria	Sauvegarde septembre	16,68 \$
Total des comptes à payer		42 527,12 \$
Grand total		59 710,55 \$

82.11.22 **11. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport budgétaire du mois d'octobre 2022 soit accepté tel que présenté.

83.11.22 **12. ACCEPTATION DU COMPTE DE DÉPENSES DE MME GENEVIÈVE LIZOTTE POUR ALLER CHERCHER ET PORTER LE CAMION DE LOCATION**

Attendu que la Régie a dû louer un camion à la compagnie Service sanitaire A. Deschênes le temps que les réparations à notre camion 336 soient effectuées suite à l'incident du 17 août dernier ;

Attendu que Mme Geneviève Lizotte devait aller chercher et porter le camion de location à Saint-Antonin ;

Attendu que Mme Geneviève Lizotte nous présente un compte de dépenses de 492,50 \$;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Mme Pascale G. Malenfant et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement du compte de dépenses de Mme Geneviève Lizotte au montant de 492,50 \$.

84.11.22 **13. ACCEPTATION DU COMPTE DE DÉPENSES DE MME GENEVIÈVE LIZOTTE POUR LA RÉPARATION DU CAMION CHEZ LABRIE ENVIRONMENTAL GROUP ULC À SAINT-ROMUALD**

Attendu que Mme Geneviève Lizotte a dû aller porter notre camion 334 chez Labrie Environmental Group ULC à Saint-Romuald le 5 octobre et aller le chercher le 7 octobre ;

Attendu que Mme Geneviève Lizotte nous présente un compte de dépenses pour le déplacement et les frais de repas au montant de 422,70 \$;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement du compte de dépenses de Mme Geneviève Lizotte au montant de 422,70 \$.

14. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 91 400\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 6 DÉCEMBRE 2022 :

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

15. AUTORISATION DES SIGNATAIRES POUR LE REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 91 400\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 6 DÉCEMBRE 2022

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

87.11.22 16. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA RÉGIE POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par Mme Chantale Boily et résolu à l'unanimité des membres présents que le calendrier 2023 des séances soit adopté de la façon suivante :

1 février	Saint-Gabriel
1 mars	Sainte-Anne-de-la-Pocatière
5 avril	Saint-Pacôme
3 mai	Saint-Onésime
7 juin	Rivière-Ouelle
5 juillet	Saint-Gabriel
6 septembre	Sainte-Anne-de-la-Pocatière
4 octobre	Saint-Pacôme
1 novembre	Saint-Onésime
6 décembre	Rivière-Ouelle

Il noter qu'il n'y aura pas de séance au mois de janvier et août. Toutes les séances se tiendront à 19 heures.

17. QUESTIONS DIVERSES

Mme Pascale G. Malenfant demande que des informations soient prises sur la pertinence que la directrice générale soit membre de l'ADMQ, est-ce que cette dernière peut être couverte par le membership des cinq municipalités membres de la Régie, entre autre l'assurance pour faute professionnelle.

18. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 7 décembre à 19 heures à la Municipalité de Rivière-Ouelle tel que prévu au calendrier des rencontres.

88.11.22 19. FERMETURE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Mme Chantale Boily et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 19 h 10.

Je, Gilles DesRosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Gilles DesRosiers, président

Manon Lévesque, greffière-trésorière